

de toute une pléiade de fonctionnaires publics. Le choix d'un surintendant de langue française marque donc un pas en avant pour notre élément dans le New-Hampshire. C'est la première fois qu'un des nôtres est appelé à faire partie du gouvernement de l'Etat à titre de membre du *State Board of Education*. Il n'y a que dans le Rhode-Island qu'un cas semblable s'est produit, lors de la nomination de M. le curé Bourgeois à un poste identique. Et le fait que Mgr Guertin a choisi un laïque comme surintendant souligne bien toute la portée du rôle attribué aux parents dans l'éducation des enfants.

Le nouveau surintendant des écoles catholiques du New-Hampshire est un homme de principe. Pour obéir à l'appel du devoir, il a dû abandonner en partie l'exercice d'une profession d'avocat qui lui rapportait des honoraires plus élevés que ceux qu'il recevra à l'avenir. A plusieurs reprises déjà, il a exposé devant les éducateurs américains d'une façon courageuse et lucide l'oeuvre de l'école paroissiale. Il a revendiqué pour cette dernière le droit d'être autre chose qu'une copie servile de l'école publique. Il déclarait récemment, en présence du gouverneur, du *State Board of Education*, des surintendants de toutes les écoles publiques de l'Etat réunis en congrès dans les murs de l'historique capitale de Concord : " Est-ce à dire que nous voulons imiter l'école publique dans ses méthodes d'enseignement, son mode d'administration et nous inspirer de son idéal scolaire? Nullement. Rien ne nous y oblige et, sûrement, l'imitation servile en pareil cas n'est pas désirable. L'école paroissiale continuera l'existence distincte qui lui est propre et, si elle doit s'associer au gouvernement dans une oeuvre d'amélioration générale, elle entend conserver ses traits caractéristiques. Lors même que dans un concert la même mélodie doit être exécutée par tous les instruments, chaque instrument doit être tenu suivant les règles qui lui sont propres. Ainsi, dans la mélodie éducationnelle du